

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection](#)[Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-54](#)[Item](#)[Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 8 septembre 1893](#)

Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 8 septembre 1893

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Banque cantonale de Berne](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-54

Collation1 p. (4r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[8 septembre 1893](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destinationBerne (Suisse)

Description

RésuméSur les obligations de l'État de Berne déposées par Marie Moret à la Banque cantonale de Berne.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBanque cantonale de Berne

GenreNon pertinent

Pays d'origineSuisse

ActivitéBanque

BiographieBanque à Berne (Suisse) au XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise Familistère
6 septembre 1893

Monsieur le Directeur de la
Banque Cantonale de Berne,

J'ai l'honneur de vous assurer
réception de notre télé charge du
1^{er} courant, dont j'ai reçu le
récépissé de dépôt n° 1188 relatif
à mes 63 obligations $3\frac{1}{2}\%$ de l'Etat
de Berne, en dépôt chez nous,
après inscription aux registres
de l'Etat.

Touchant le droit de garde
je relève sur ce récépissé une
contradiction avec notre lettre
du 1^{er} courant. En effet, celle-ci
avait dit : "Le droit de garde
annuel est de $\frac{1}{2}$ franc mille"
condition que j'ai acceptée par

ma lettre du 3 du même mois
et le récépissé porte que le
droit de garde est de $\frac{1}{2}$ franc
mille par semestre.

Il est vrai que la dernière
ligne du récépissé dit : "Le droit
de garde sera chiffré sur la
semence de la ^a restée
en blanc.

Je me confie donc à votre
condition du 1^{er} courant déjà
acceptée par moi et je vous
prie d'agréer, Monsieur
le Directeur, l'assurance
de toute ma considération

Marie Godin